



R É U N I O N

97/REU/DTR/203
AMB/ECF

ACCORD D'ETABLISSEMENT

Considérant qu'il y a lieu de développer les productions du bureau de Saint-Pierre, en améliorant et en préservant la qualité technique des reportages, des magazines et des directs. La taille réduite de la structure ne permettant pas, d'y adjoindre un preneur de son, un monteur et un technicien vidéo, la Direction Régionale de RFO Réunion et les organisations syndicales signataires sont convenus de ce qui suit :

- La création d'un poste technique de monteur ayant également une qualification de prise de son et de mise en oeuvre des directs du bureau de Saint-Pierre ou du BI en dehors de la Réunion (liaisons vidéo ordres et son, réservation des créneaux satellite, utilisation de la valise Inmarsat) avec un statut spécial concernant les horaires de service. En contrepartie, un échelon supplémentaire sera accordé à l'agent.
- La polyqualification, introduite par cette nouvelle fonction, est strictement limitée aux réalisations du BI dans la zone couverte par le bureau décentralisé de Saint-Pierre et peut s'appliquer au reportages du BI extérieurs à l'île. Elle cesse dès lors que l'agent rejoint la station régionale où il est réintégré en tant que monteur.
- Un appel à candidatures est lancé parmi les B15 techniciens son ou vidéo et B16 monteurs, pour pourvoir au comblement du poste de Saint-Pierre. Les deux premiers candidats retenus recevront les formations dans les domaines qui ne sont pas les leurs et seront classés comme B16 monteurs. Le premier comme titulaire du poste tandis que le second, basé à Saint-Denis, assurera les remplacements occasionnels.

Il est convenu, avec les organisations signataires et en accord avec les intéressés, de fixer un rendez-vous à échéance de moins d'un an après signature du présent accord, pour réexaminer ses modalités à moins qu'aucune des parties ne le souhaite.

Fait à Saint-Denis, le 21 octobre 1997

Le Directeur Régional
Albert Max BRIAND

Les syndicats